



AUDITION
AUPRÈS DE L'OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ
DE LA GRANDE MAITRESSE
Marie-Thérèse BESSON

GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE

6, boulevard du Général Leclerc - 92110 Clichy La Garenne

Siège social : 4, Cité du Couvent – 75011 Paris

Monsieur le Président,
Monsieur le Rapporteur général,
Mesdames, Messieurs,

La Grande loge Féminine de France que je préside, a tenu à répondre à votre invitation cette année encore.

Les tragiques massacres perpétrés en France en 2015 ont continué à endeuiller la France et l'Europe en 2016. Quelles qu'en soient les revendications nous nous devons, non plus de réaffirmer nos valeurs mais d'en faire un combat pour que vive notre République indivisible, laïque et sociale.

Je ne ferai pas, comme l'année passée, la présentation de l'avènement du principe de laïcité et de sa mise en œuvre par la loi de séparation des églises et de l'Etat. Mais je tiens à vous rappeler combien elle a ouvert, à nous femmes, la marche vers notre émancipation et notre accès à la citoyenneté. Nous tenons à affirmer qu'elle doit s'exprimer par l'universalité de la loi rassemblant la communauté des citoyens.

Je vous rappelle que notre obédience a tenu à spécifier, il y a plus de dix ans dans son texte fondateur que, « La Grande Loge Féminine de France proclame sa fidélité à la Patrie, ainsi que son indéfectible attachement aux principes de Liberté, de Tolérance, de Laïcité, de Respect des autres et de soi-même ».

La Grande Loge Féminine de France est une société initiatique. L'approche symbolique et adogmatique qu'elle propose ouvre au respect des autres dans la recherche de vérité.

Parce que la laïcité est vivante en loge, qu'elle est un principe fédérateur et vecteur de cohésion entre nous toutes, elle permet la quête de sens.

Nous vous avons entretenus l'année dernière des attaques contre la laïcité au sein de l'école publique, de l'Université, du secteur de la santé et des entreprises. Nous vous avons fait part de notre inquiétude devant le délitement de la cohésion nationale face aux invasions revendicatrices installant des communautarismes porteurs d'inégalités et d'obscurantismes.

Nous avons pris connaissance des fiches d'informations « déclaration pour la laïcité » et « libertés et interdits dans le cadre laïque » que vous avez éditées.

Nous avons regretté certaines formulations utilisées qui conduisent à une forme polémique ouvrant la porte à des dérives.

Par exemple nous considérons que, je cite : « elle, la laïcité, doit rassembler et ne pas être source de division ». Nous préférons affirmer « elle **rassemble** et n'est pas source de division » le terme « rassembler » se suffit à lui-même.

Autre exemple : nous préférons affirmer également « les religions ne **doivent** pas s'immiscer dans les affaires de l'Etat » le verbe « pouvoir » utilisé dans votre « Déclaration pour la Laïcité » n'est pas suffisamment fort et crée une ambiguïté.

Nous sommes également attachées à l'exclusion de tout adjectif qualifiant la laïcité. La laïcité est un des piliers de la République, érigé par la volonté du peuple.

Aujourd'hui encore les motifs d'inquiétude sont multiples.

L'école publique, gratuite pour tous, apportant la connaissance et formant à la citoyenneté se retrouve face à des écoles privées sous contrat, subventionnées au même titre par des fonds publics, souvent confessionnelles qui accentuent des ruptures sociales. Le financement de ces écoles est à contrôler afin d'avoir une meilleure transparence de l'affectation des fonds publics. La Charte de la laïcité doit être affichée, expliquée et appliquée au même titre que dans les Etablissements publics.

La continuité de l'enseignement public doit être assurée sur l'ensemble du territoire ce qui n'est pas le cas dans certains départements, en particulier en Bretagne.

D'autres écoles, confessionnelles, privées hors contrat, sont plus attentives à la connaissance de dogmes qu'aux programmes scolaires définis par le ministère de l'Education Nationale.

L'esprit de la loi de 1905 est bafoué, que dire de l'apprentissage de la citoyenneté ! Comment admettre de voir des fillettes de cinq ou six ans complètement voilées ?

Nous avons suivi le conflit au sein d'un établissement d'enseignement supérieur où un membre de l'équipe enseignante s'est retrouvé accusé, à tort, d'y combattre l'intégrisme religieux. Pouvons-nous accepter cette renonciation à la neutralité et intégrité des établissements publics d'enseignement en France qui deviennent une cible pour y installer des lieux de prière permettant ainsi le prosélytisme ?

Dans l'avis de l'observatoire de 3/10/2016 relatif aux « libertés et droits dans l'enseignement », l'Observatoire argumente sur une « problématique d'hygiène et de sécurité » au lieu de défendre le principe de neutralité.

Les services publics de la santé subissent toujours des assauts communautaristes et les prisons sont devenues un terreau de radicalisation.

Les entreprises sont également touchées par des manifestations revendicatrices qui, à terme, déstabilisent la cohésion du personnel, la production et le rendement.

Quant aux sciences du vivant qui concernent les questions fondamentales de la vie, de la naissance à la mort, les religions se sont toujours immiscées et impliquées dans ces questions. C'est pourtant la loi commune qui doit s'émanciper de toute tutelle et en définir les règles. Les lois bioéthiques, pour grand nombre, se réfèrent au corps des femmes.

Comment positionner la recherche en fonction de la raison et non de la foi ?

Des initiatives et des actions qui sont mises en œuvre au sein de ministères pour former, réguler, organiser l'application du principe de laïcité sont nécessaires. L'Ecole publique, l'Hôpital ont été les premiers à réagir. A la suite d'un rapport sur la fonction publique, un référent laïcité va être nommé dans chaque administration. Nous espérons que nous n'allons pas assister à un « supermarché » de la laïcité mais au contraire, à une volonté de remettre au centre de ces institutions un pilier inaliénable : LAICITE, déterminant les droits et les devoirs de chacun.

La Grande Loge féminine de France que je préside, rassemblant des femmes héritières de la philosophie des lumières, tiennent à être le fer de lance du combat pour la laïcité. C'est pourquoi toutes, nous contribuons par nos observations et nos propositions à participer à la vie citoyenne de notre République. Nous gardons à l'esprit que même en terre laïque, l'idéal de laïcité n'est pas encore une conquête définitive.

Nous tenons à rappeler aux autorités de notre pays qu'il faut interpellier continuellement les représentants des religions officielles ou autoproclamées sur l'adéquation des contenus théologiques aux droits fondamentaux des personnes vivant sur le territoire français. En particulier le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, la liberté absolue de conscience, la participation au fonctionnement démocratique de la société.

Citoyenneté et laïcité sont intimement liées. Et selon la formule de Régis Debré : « la République c'est la démocratie plus la laïcité ».

Un certain nombre de préconisations ont vu le jour, mais qu'en est-il de leur mise en œuvre ? Quel contrôle est apporté sur leur application ?

Prenons l'exemple de la mise en œuvre de la laïcité à l'hôpital, du référent qui doit être nommé.

Vous êtes-vous intéressés à l'application de cette recommandation ?

Quel est votre avis concernant les difficultés éventuelles et les possibilités réelles de sa mise en œuvre ?

Dans votre Déclaration d'octobre 2016, vous notiez que la laïcité doit rassembler et ne pas être source de division. Pourtant force est de constater qu'elle l'est. Pourquoi ?

Le positionnement de l'Observatoire se veut souple mais n'induit-il pas des comportements inadaptés et ambigus ?

Sous prétexte de paix sociale, le politique ne se positionne pas et permet n'importe quoi ; à titre d'exemple, la fin du ramadan qui se tient à la mairie de Paris, la concertation avec l'Eglise mise en place par Matignon ou encore la mise en place de dialogue institutionnel du président et les groupes politiques du Sénat avec des responsables de cultes qui pose la question essentielle de la reconnaissance des cultes par l'Etat.

Vous souhaitez nous entendre et nous vous en remercions mais nous aussi souhaiterions vous entendre sur les questions que nous venons de soulever.

Je vous remercie

Marie-Thérèse Besson
Grande Maîtresse

Pour la GLFF